

2ème édition de l'appel à projets de la Fondation Crédit Agricole Aquitaine

Santé et Bien-être des Jeunes



Postulez du 15 avril 2024 au 30 juin 2024

Contexte

En Aquitaine :

- En 2020, près de 28 000 jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient en affection de longue durée en Nouvelle-Aquitaine.
- Et pour plus du tiers d'entre eux, la raison était une affection psychiatrique.
- En 2021, plus de 47 000 néo-aquitains de moins de 18 ans ont été pris en charge en psychiatrie (185 000 néo-aquitains de 18ans et +).
- Par ailleurs, les deux principales causes de décès chez ces jeunes sont les accidents de transports et les suicides.
- Sur la période 2020-2022, la part d'activités aux urgences pour idées suicidaires a doublé par rapport à la période 2017/2019.
- La Région Nouvelle-Aquitaine présente des taux d'hospitalisation pour tentative de suicide et de décès par suicide supérieurs au taux national.
- En outre, entre janvier et octobre 2022, près de 15 000 violences conjugales ont été constatées par les forces de sécurité en Nouvelle-Aquitaine dont 76% étaient des violences physiques et 18% des violences psychologiques.

En Gironde :

- 22,6% des 16-24 ans n'avaient pas de médecin traitant en 2020 en Gironde.
- Et en 2021, près d'un jeune sur deux n'avaient pas eu recours à un chirurgien-dentiste au cours des 24 derniers mois.
- Le département de la Gironde compte 7 contrats locaux de santé visant à mettre en œuvre les politiques de santé à l'échelle locale (Bordeaux, Bordeaux Métropole, Haute-Gironde, Sud-Gironde, Médoc, Grand Libournais, Bassin d'Arcachon/Val de l'Èyre).
- L'indicateur santé le plus utilisé est l'Affection Longue Durée (ALD) qui concerne une maladie dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite un traitement prolongé. Le taux de nouvelles admissions est particulièrement élevé en Médoc, Sud-Gironde et dans le Grand-Libournais.
- Les territoires du Médoc et du Sud Gironde rencontrent globalement les mêmes problématiques : les taux d'admission supérieurs à la moyenne nationale concernent le cancer du poumon, les maladies cardio-vasculaires, les maladies respiratoires et les troubles psychiatriques.
- Aussi, le taux de jeunes de 15 à 24 ans en ALD pour affection psychiatrique de longue durée dépasse largement le taux départemental et national (240,3 en Médoc et 349,3 en Sud Gironde contre 191,8 en Gironde et 129,5 en France)

Thématique

Ce deuxième appel à projets de la Fondation porte sur la santé et le bien-être des jeunes.

La Fondation Crédit Agricole Aquitaine met l'accent sur des initiatives et des actions concrètes au service de l'amélioration et de l'accompagnement de la santé physique et mentale des jeunes de 0 à 30 ans et de leur épanouissement personnel.

Les projets proposés doivent émerger d'un diagnostic médical, social ou sanitaire liés à la santé physique et mentale des jeunes sur leur territoire. Leur finalité est de prévenir et soigner l'apparition des problèmes de santé des jeunes liés au :

- Cyber harcèlement
- Anxiété, dépression, détérioration du sommeil, isolement, diminution d'estime de soi...
- Maladies (cancer, obésité...)
- Handicaps
- Addictions (alcool, drogue, numérique...)
- Recours à la prostitution pour se nourrir et se loger
- Violences intrafamiliales
-

Modalités de dépôt en ligne des projets à partir du 15 avril 2024 sur le site internet :

<https://fondation.ca-aquitaine.fr/je-reponds-a-un-appel-a-projets/>

Exclusions

- **Les actions portant sur la santé physique telles que**

- le sport adapté,
- les projets handisports,
- les projets relevant du sport pour tous,
- loisirs pour tous,
- des séjours de vacances
- de l'hébergement pour les vacances

ne sont pas éligibles à cet appel à projets.

- **Des cas où le projet est porté par une structure nationale, la Fondation sera particulièrement attentive à ce que le projet soit porté par une antenne locale et ancré dans son territoire.**

Eligibilité

Les critères liés au Mécénat :

- Les structures porteuses des projets doivent impérativement **être éligibles au mécénat**, selon les critères de l'intérêt général et de l'article 238 bis du code des impôts.
- Les statuts de la structure porteuse du projet devront obligatoirement être déposés depuis au moins 1 an.
- Les structures porteuses de projet peuvent être clientes ou non clientes du Crédit Agricole Aquitaine.

Les critères liés à l'appel à projets :

- Les projets doivent être menés sur l'un des trois départements Gironde, Landes, Lot-Et-Garonne ou sur les Communautés de Communes d'Aire sur l'Adour, Armagnac Adour, Bas Armagnac, Grand Armagnac, Artagnan en Fezensac et Cœur d'Astarac.
- Les projets doivent être amorcés ou en cours de réalisation.
- Les frais de fonctionnement de la structure ou des ressources humaines affectées sur le projet ne doivent pas représenter plus de 50 % du budget du projet.
- La Fondation ne soutiendra pas de projet de recherche (thèses...), de production d'ouvrages (livres d'art, etc.) de film et de podcast.
- Les projets concernant des travaux d'accessibilité (PMR) sont exclus.

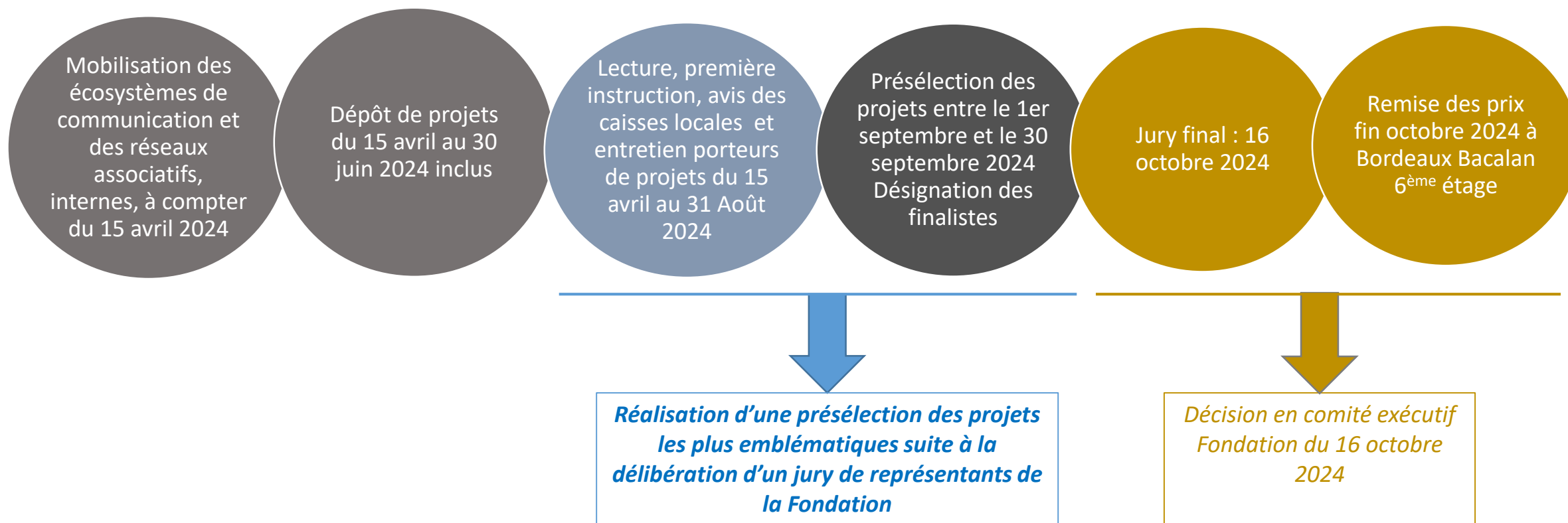
Qualité des projets

- Seuls les dossiers présentant un « **projet global** » seront retenus. On entend par "projet" une démarche qui :
 - Est proposée suite à une analyse des besoins, étayé par un diagnostic médical, social ou
 - Présente des objectifs et des actions concrètes pour sa mise en œuvre ;
 - Réunit des moyens humains (bénévolat, salariés...), financiers et matériels ;
 - Est pensée en partenariat avec les acteurs du territoire : des lettres de soutien de vos partenaires seront notamment appréciées (partenaires opérationnels, financiers...) ;
 - Qui favorise l'innovation sous toutes ses formes (technique et sociale) au service de l'environnement et du territoire concerné ;
 - Dispose d'un plan de financement réaliste précisant les financements acquis et sollicités ;
 - Présente un planning détaillé ;
 - Propose un dispositif d'évaluation de son impact et propose des indicateurs de suivi (nombre de visiteurs prévisionnels, de manifestations...) pour analyser les résultats.

Désignation des lauréats

- **Les dossiers déposés au fil de l'eau pendant la période d'ouverture des candidatures – du 15 avril 2024 au 30 juin 2024 – feront l'objet d'une présélection** par un jury composé de membres du comité Fondation.
- Une quinzaine de projets les plus emblématiques et porteurs de valeurs pour le territoire seront retenus pour continuer la sélection.
- **Les structures porteuses de ces projets présélectionnés devront fournir une vidéo de présentation de 3 minutes (avec formulaire de droit à l'image complété) pour présentation devant le comité exécutif Fondation du 16 octobre 2024.**
- **Le comité Fondation Crédit Agricole désignera les 5 à 10 lauréats** parmi les projets présélectionnés le 16 octobre 2024.
- **La décision du jury sera communiquée par téléphone ou par courriel au plus tard le samedi 19 octobre 2024.** La Fondation Crédit Agricole Aquitaine proposera aux lauréats de participer à une remise de prix organisée au siège de la Fondation Crédit Agricole Aquitaine, 106 quai de Bacalan, 33000 Bordeaux, fin octobre 2024.

Calendrier



Pièces à fournir pour constituer un dossier

Les documents en ligne pour transmettre le dossier sont disponibles sur le site Internet de la Fondation.

<https://fondation.ca-aquitaine.fr/je-reponds-a-un-appel-a-projets/>

Les documents devront être déposés en ligne sur le site de la fondation CA Aquitaine :

- Déclaration au J.O. ou extrait du KBIS
- Statuts
- Membres du Conseil d'Administration
- Relevé d'identité bancaire
- Rescrit fiscal ou déclaration d'honneur du président de l'association qui atteste que la structure est éligible à recevoir des dons en mécénat
- Rapport d'activité du dernier exercice clos
- Comptes de résultat et bilan du dernier exercice clos
- Budget prévisionnel de l'organisme porteur du projet pour l'exercice en cours
- Description et objectifs du projet
- Calendrier du projet
- Plan de financement détaillé du projet : subventions acquises et subventions sollicitées et part d'autofinancement mobilisée
- Autres documents utiles à la compréhension du projet

Modalités de soutien

La dotation globale de cet appel à projets est de 50 000 €.

- Au total, une dizaine de projets sera soutenue. Le Jury se réserve cependant la possibilité de choisir plus ou moins de projets, en fonction de leur nombre et de leur pertinence
- En fonction des projets reçus, le jury pourra désigner des projets « Coup de cœur »
- **Montant des soutiens : selon les règles de financement de la fondation,**
 - projet de 1 000 € à 3 500 € : aide pouvant aller jusqu'à 50 % avec mini 500 € à 1 750 € maxi
 - projet de 3 500 € à 15 000 € : aide pouvant aller jusqu'à 40 % avec mini 500 € à 5 000 € maxi
 - projet de 15 000 € à 75 000 € : aide pouvant aller jusqu'à 30 % avec mini 500 € à 10 000 € maxi
 - au-delà : aide de 20 % maxi avec un plafond de 10 000 €
- Le versement des dons sera effectué par la Fondation de France sous 6 à 8 semaines suivant l'annonce des résultats par virement bancaire.
- L'accompagnement financier de la Fondation n'a pas vocation à être pérenne.
- L'accompagnement financier de la Fondation sera versé en une seule fois : pas d'accompagnement pluriannuel

Limitation de responsabilité

- La responsabilité de la Fondation Crédit Agricole Aquitaine ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent appel à projets sur la santé physique et mentale des Jeunes devait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger l'appel à projets et de reporter la date annoncée. Tout évènement générant une modification fera l'objet d'une information aux candidats. Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé.
- La fondation Crédit Agricole Aquitaine ne peut être tenue pour responsable de tout problème de quelque nature que ce soit lié à l'utilisation des outils et des réseaux informatiques et en particulier à la transmission des données par Internet. La Fondation Crédit Agricole Aquitaine ne saurait encourir aucune responsabilité en cas d'incident technique empêchant la connexion des participants ou entraînant la perte, le retard, l'envoi vers une mauvaise adresse, un enregistrement incomplet des données du courrier des participants, par voie électronique.

Protection des données à caractère personnel

- Les données à caractère personnel recueillies par la» Fondation Crédit Agricole Aquitaine en qualité de responsable du traitement, dans le cadre de l'opération/action « Appel à projets sur la santé physique et mentale des Jeunes seront utilisées pour les seules finalités suivantes : organisation de l'opération « Appel à projets sur la santé physique et mentale des Jeunes », désignation des lauréats et attribution de la somme correspondante. Ce traitement a pour base juridique le consentement des candidats qui ont déposé leur candidature.
- Les données à caractère personnel recueillies par la Fondation Crédit Agricole Aquitaine dans le cadre de la présente action sont traitées conformément à la réglementation en vigueur. Les données personnelles sont conservées et traitées pour la durée nécessaire à la réalisation de la finalité poursuivie et au maximum pour une durée de six mois suivant la clôture du processus de sélection de l'appel à projets sur la santé physique et mentale des Jeunes pour toutes les structures candidates et pour une durée de six mois suivant la fin du versement des dons pour les lauréats.
- Les données enregistrées ne peuvent être communiquées, le cas échéant, qu'à ses partenaires ou prestataires soumis au respect des règles de protection des données.
- Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, et à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification et leur effacement. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit à la limitation du traitement de vos données et du droit d'organiser le sort de vos données post-mortem.
- Vous pouvez, à tout moment, dans les conditions prévues par la loi, accéder à vos données personnelles, vous opposer pour motif légitime à leur traitement, les faire rectifier, demander leur effacement, la limitation de leur traitement, leur portabilité, ou communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès en écrivant par lettre simple à : Fondation Crédit Agricole Aquitaine sous égide de la Fondation de France- 106 quai de Bacalan - 33076 Bordeaux Cedex.
- Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce cadre, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données de la Fondation de France à dpo@fdf.org
- Vous pouvez adresser une réclamation *-en ligne ou par voie postale-*auprès de la CNIL si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données.

Interprétation du règlement

- Tout dépôt de candidature emporte acceptation pleine et entière par la structure porteuse du projet sur l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement. Aucune contestation s'y rapportant ne pourra être admise.
- Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la Fondation Crédit Agricole Aquitaine, dont les décisions seront sans appel.